

coup plus que nous ces candidats à l'immigration", assure-t-on dans l'entourage de Bernard Cazeneuve. Enfin, la lutte contre les flux migratoires irréguliers voit ses moyens renforcés dans le cadre de l'assignation à résidence - préféré au placement en centre de rétention administratif. Par ailleurs, les étrangers communautaires susceptibles de "créer un trouble à l'ordre public" pourront se voir refuser l'entrée sur le territoire.

Quelle sera la nouvelle politique de l'asile ?

Les procédures d'asile actuelles connaissent un tel engorgement qu'elles sont devenues totalement "inefficaces et inégalitaires", selon l'entourage de Bernard Cazeneuve. Le gouvernement prévoit donc d'accélérer les procédures de traitement des demandes pour parvenir, d'ici à 2017, à un délai moyen de neuf mois, contre deux ans aujourd'hui.

"Deux ans, c'est beaucoup trop long, et pour ceux qui ont vocation à rester en France, qui perdent leur qualification et se fragilisent, et pour les autres, explique-t-on Place Beauvau. Devoir déscolariser les

enfants après une si longue période, c'est un vrai déracinement." Le texte étend donc le recours aux "procédures accélérées" et crée des cas d'irrecevabilité pour lutter contre les demandes de réexamens abusives.

Quels seront les nouveaux droits des demandeurs d'asile ?

En contrepartie, les demandeurs seront dotés de nouveaux droits, notamment celui d'être assisté d'un avocat - rémunéré via l'aide juridictionnelle. Par ailleurs, ceux qui se seront vus déboutés une première fois pourront contester cette décision devant un juge, une mesure automatiquement suspensive (ce qui n'était pas le cas jusqu'ici). Les pouvoirs publics comptent par ailleurs mettre en place un " dispositif d'orientation directive " des demandeurs d'asile afin de les répartir sur tout le territoire en fonction des places disponibles. Les deux textes devraient être débattus au Parlement dans la foulée l'un de l'autre avant la fin du premier semestre 2015.

Marie Boëton, La Croix - 23.07.2014

L'appel de Chrétiens Migrants aux autorités

Messieurs,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, notre association assure chaque jour ouvrable de 9 heures à 21 heures, l'accueil inconditionnel des étrangers qui demandent quotidiennement asile et hébergement en l'attente de réponse positive à la sollicitation qu'ils font auprès des services sociaux responsables de l'État et du Conseil Général.

Ces derniers mois, à la suite de la réduction des places d'hébergement d'urgence décidées par les pouvoirs publics nous constatons avec une grande inquiétude que plusieurs familles sont totalement abandonnées dans la rue. Il s'agit de personnes extrêmement vulnérables, voire en danger en particulier de jeunes femmes seules avec des enfants en bas âge qui sont chaque jour rejetées par le 115 (parmi elles il y a eu une mère avec son Bébé de 8 mois Handicapé -NR 21 juillet)

Grâce à la générosité de nos donateurs privés nous avons pu prendre en charge un certain nombre de nuits d'hôtel pour une mise à l'abri provisoire mais nos ressources ne permettent pas de faire face à toutes les situations. Nous sommes énormément préoccupés à cause des familles contraintes par l'administration de quitter les foyers où elles étaient hébergées sans qu'il leur soit proposé de relogement comme la législation le prévoit expressément.

C'est ainsi qu'une femme seule avec 5enfants est contrainte depuis plusieurs nuits de coucher sur des matelas dans un hall d'immeuble et que cette situation perdure malgré les constats fait sur place par la police.

Dans ce contexte dramatique nos bénévoles sont épuisés et nous sommes dans l'obligation de fermer notre accueil pour trois semaines à compter du 9 Août. Celui-ci ne pourra donc plus assurer ni hébergement ni nourriture, ni mise en sécurité de ces personnes démunies pendant cette période.

Nous savons bien entendu que le 10 Février 2012 Le Conseil d'Etat, a rappelé " qu'il appartient aux autorités de l'État de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale ; qu'une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche serait une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale. "

Nous appelons donc votre particulière attention sur la nécessité pour les services sociaux de l'État prioritairement, mais aussi du Conseil Général (pour les femmes seules avec enfants, mineurs isolés) mais aussi des Mairies (au titre de la prévention de la délinquance) de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que ces personnes soient secourues, mises à l'abri, protégées et nourries.

Dans l'avenir, afin que de telles situations ne se reproduisent plus, nous exprimons notre souhait le plus vif de participer aux concertations nécessaires à la mise en place de solutions adaptées et planifiées qui tiendraient compte des réels besoins des personnes que nous assistons.)

Nous attendons de connaître au plus vite les dispositions que vous pourrez prendre.

Lettre ouverte de Chrétiens Migrants à messieurs Jean-François DELAGE, Préfet d'Indre et Loire, Frédéric THOMAS, Président Du Conseil Général, et Serge BABARY, Maire de Tours - 06 août 2014

Nous voulons accueillir et non contrôler les migrants et les réfugiés !

Que cela soit dans les permanences de nos associations, dans les réseaux de solidarité de nos mouvements, dans les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile ou dans les centres d'hébergement, nous accueillons et accompagnons dans leur difficile insertion des migrants, des demandeurs d'asile et réfugiés, quel que soit leur statut. Attachés aux valeurs d'accueil inconditionnel et de solidarité, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'évolution de la politique d'accueil des étrangers, particulièrement des demandeurs d'asile, et craignons qu'à la logique d'accompagnement et d'insertion, qui doit prévaloir dans les missions du travail social, tende à se substituer une logique de contrôle et de surveillance. Des avant-projets de réforme de l'asile et de l'immigration sont en effet connus et contiennent des mesures inquiétantes qui mettraient à mal l'accueil et les réflexes de solidarité. Plusieurs points sont particulièrement inquiétants : l'obligation qui serait faite aux demandeurs d'asile d'être hébergés dans des centres d'accueil ignore et rejette la solidarité familiale ou l'entraide citoyenne ; l'obligation de contrôler la présence des étrangers dans les structures d'hébergement instaurerait un nouveau type d'accueil sous contrainte ; le régime de l'assignation à résidence pour les déboutés du droit d'asile et les discussions autour de la création de centres dédiés qui remettraient en cause le principe d'accueil inconditionnel ; enfin, la possibilité ouverte aux forces de police d'interpeller les migrants à leur domicile, ou au sein même des structures d'hébergement, dissuaderait les actes de solidarité, rendrait suspect tout acte d'hospitalité, et mettrait à mal la relation de confiance qui prévaut entre une association et une personne accueillie. Les orientations des projets de loi du ministère de l'Intérieur, si elles étaient con-

firmées, placeraient ainsi les travailleurs sociaux et les bénévoles des associations en contradiction avec l'éthique et les principes de déontologie liés à leur profession ou leur engagement citoyen. Car les associations et les mouvements de solidarité, comme les acteurs du travail social, se donnent pour objet d'accueillir et d'accompagner sans distinction toute personne confrontée à des difficultés sociales : pas de les surveiller ! Parce que nous craignons que ces principes fondamentaux soient remis en cause par ces réformes ; Parce que nous refusons de devenir des auxiliaires de police, chargés de surveiller des personnes fuyant la misère ou l'oppression ; Parce que nous ne voulons pas contribuer au fichage des personnes que nous accueillons en transmettant les données confidentielles sur les personnes accueillies à des fins autres que celles du suivi social ; Parce que nous voulons continuer à développer des actions citoyennes ou à exercer un travail social qui respecte la liberté et la dignité de toutes les personnes ; Parce que nous refusons d'assurer un contrôle des migrants au nom et pour le compte de l'Etat, nous demandons le respect clair des principes de déontologie qui relèvent du travail social à l'égard de tous les migrants, comme nous demandons la reconnaissance et le respect des actes d'entraide et de solidarité développés au sein de la société. C'est à ces conditions que les associations pourront continuer à accueillir et accompagner dignement les migrants dans le respect des valeurs de solidarité, d'égalité de traitement, et d'accueil inconditionnel.

Thierry Brigaud, Médecins du monde ; Véronique Fayet, Secours catholique ; Louis Gallois, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociales ; Jean-Michel Hitter, Fédération de l'entraide protestante ; Geneviève Jacques, Cimade ; Thierry Khun, Emmaüs France. Tribune publiée dans La Croix - 21.07.14

Irak : le choix des mots

En 2007, Régis Debray essayait déjà d'alerter l'opinion sur la situation des Chrétiens d'Orient : "ils sont, disait-il, l'angle mort de notre vision du monde : ils sont "trop" chrétiens pour les altermondialistes, et "trop" orientaux pour les occidentalistes..." Sept ans plus tard, alors qu'ils sont condamnés, comme les Yézidis, en Irak, à fuir ou à mourir, victimes de la barbarie des djihadistes de l'État islamique, le monde a fini par braquer les yeux sur eux. Avant qu'il ne soit trop tard. Le président Obama a annoncé le "risque de génocide" pour intervenir. En France, quelques personnalités ont aussi employé le mot de génocide : certaines le voient déjà à l'œuvre, les autres avertissent de son déclenchement imminent. Génocide. Le terme est effrayant. Summum de l'horreur, il permet d'alerter, de sensibiliser les opinions publiques. Et souvent d'obtenir leur aval pour s'engager militairement. C'est ainsi qu'en 2011 Kadhafi fut accusé - par son ambassadeur à l'Onu - de préparer un "génocide" en Libye. Cela facilita l'entrée en guerre de la coalition. Un génocide encore fut évoqué pour lancer la "guerre humanitaire", "juste et morale" menée en 1999 au Kosovo. Mais de génocide, parmi les nombreux "massacres de masse" du monde, l'ONU n'en reconnaît juridiquement que quatre (la Shoah, le génocide des Arméniens, des Tutsis, des Cambodgiens). Appeler à user du terme avec prudence n'est pas nier une réalité - celle des exactions, des persécutions et sans doute celle des crimes de guerre - et encore moins le besoin de protection des 300 000 personnes jetées sur les routes dans le plus grand dénuement. C'est mettre en garde contre les manipulations, dont le mot génocide pourrait être l'objet et qui finirait par conduire à sa banalisation.

Pierre HENRY, Directeur général de France terre d'asile